

COMMUNE DE MARBOUÉ

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le DIX SEPT JANVIER DEUX MILLE DIX SEPT, à 20 heures 30, sous la présidence de M. FAUVE Serge, Maire.

Elus présents : MM. FAUVE, GUERTON, TOUSSAINT, Mme ALLANIC, Mme RUDET, M. FABRE, M. BIGOT, Mme SAMSON, M. DEVIMEUX, Mme CHASSELOUP, M. BATANCOURT

Elus excusés : M. CHABANNES (pouvoir à M. TOUSSAINT)

Elus absents : Mme TROGER, Mme PETRO-MAGUEUR

Secrétaire de séance : M. TOUSSAINT

Date de convocation : 10 janvier 2017

Elus en exercice : 14

Elus présents : 11

Elus votants : 11

Election du secrétaire de séance :

M. TOUSSAINT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2016 :

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2016. Après avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Communauté de Communes du Grand Châteaudun :

- C.L.E.T.C : Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges : nomination d'un titulaire et d'un suppléant :

Le Conseil municipal doit nommer un titulaire et un suppléant pour participer à la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide de nommer :

M. FAUVE Serge, délégué titulaire et M. FABRE Hervé, délégué suppléant

- Convention de mise à disposition :

Le conseil municipal prend connaissance de la convention de mise à disposition proposée entre la Communauté de Communes du Grand Châteaudun et la commune pour la mise à disposition d'un agent pour les travaux de secrétariat de l'ancien SIDED (dissout au 31/12/2016) ainsi que les différentes missions relevant du pôle développement économique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

- Désignation des membres du conseil dans les différentes commissions :

Les membres du conseil se positionnent sur les commissions auxquelles ils souhaitent participer au sein de la ComCom :

Développement économique : FAUVE Serge, BATANCOURT François

Tourisme : CHASSELOUP Gaëlle

Culture et sport : TOUSSAINT Pascal

Petite enfance / scolaire et périscolaire / jeunesse et aînés : RUDET Sophie

Aménagement du territoire / habitat / transports et numérique : DEVIMEUX Jean-Marie

Santé : FABRE Hervé

**Environnement (eau/Assainissement/déchets/Rivières) et travaux (voirie/éclairage public) :
CHABANNES Rémy**

- Fonds de concours prévisionnel 2017 : Rue du Croc Marbot : enfouissement des réseaux et éclairage public :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par le Conseil communautaire de la CCPVD relative au fonds de concours des communes membres, qui précise les montants des fonds de concours communaux prévisionnels qui seront versés par les communes à la CC du Grand Châteaudun pour les investissements réalisés sur les communes.

	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		TOTAL
	Fonds de concours	CCPVD	Fonds de concours	CCPVD	
Eclairage public	13 500,00	13 500,00			27 000,00
Frais de coordination			2 160,00	2 160,00	4 320,00
Distribution publique	6 375,00	6 375,00	6 375,00	6 375,00	25 500,00
Installation C.E.	8 190,00	8 190,00	8 190,00	8 190,00	32 760,00
TOTAL	28 065,00	28 065,00	16 725,00	16 725,00	89 580,00

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le fonds de concours prévisionnel pour les investissements réalisés en 2017 pour la commune.

Demandes de subventions sur projets 2017 :

Le Conseil Municipal demande des subventions 2017 pour les travaux d'aménagement de la rue du Croc Marbot et les travaux d'accessibilité.

Assainissement de la rue du Croc Marbot : travaux d'un montant estimé de 122 861,30 € HT sur le budget Assainissement :

- . Agence de l'eau : 40 % demandé sur 91 000 € HT (7 000 € x 13 branchements) soit 36 400 €.
- . Conseil Départemental : Fonds Départemental d'Investissement : 30 % plafonné à 100 000 € HT soit 30 000 €.

Travaux d'accessibilité aux personnes handicapés : Mise en accessibilité des extérieurs, des accès des bâtiments publics : travaux d'un montant estimé à 54 700 € HT et 6 000 € d'honoraires.

- . Conseil Départemental : Fonds Départemental d'Investissement : 30 % demandé sur 60 700 € soit 18 210 €.
- . Etat DETR : 20 % demandé sur 28 700 € HT soit 5 740 €, pour la mairie et la bibliothèque.
- . Etat DETR : 30 % demandé sur 32 000 € HT soit 9 600 €, pour l'école élémentaire et l'école maternelle.

Budget 2016 : Décision modificative :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la décision modificative suivante, sur le budget principal de la commune.

Dépenses : article 6745 « subventions aux personnes de droit privé »	- 26 904,00 €
Dépenses : article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant »	26 904,00 €

Informations et questions diverses :

. le Conseil municipal prend connaissance du courrier d'Orange concernant le démontage de la cabine téléphonique installée sur la commune.

Le conseil municipal émet un avis favorable concernant la dépose de la cabine compte tenu de sa faible utilisation mais elle souhaite la récupérer pour faire une boîte à livre.

. le Conseil Municipal prend connaissance du bilan, présenté par L'Agence Régionale de Santé, concernant la qualité des eaux distribuées pour l'année 2015, en Eure et Loir.

Après une amélioration régulière observée depuis 2007, une légère dégradation a été constatée en 2013 qui s'est ensuite stabilisée en 2014 et 2015, tant pour les nitrates que pour les pesticides.

. le conseil municipal décide d'annuler et remplacer la délibération n° 2015-48 du 22 septembre 2015, concernant l'acquisition de la parcelle D n°1220, d'une surface de 74 m² et de la parcelle YC n°178 d'une surface de 1 m², rue St Père pour aligner la voirie communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

Et ont signé les membres présents

M. FAUVE
Le Maire

M. GUERTON
1^{er} adjoint



M. TOUSSAINT
2^{ème} adjoint

Mme ALLANIC
3^{ème} adjointe

Mme RUDET
4^{ème} adjointe

M. FABRE
conseiller

Mme TROGER
conseillère

M. BIGOT
conseiller

Mme PETRO
conseillère

Mme SAMSON
conseillère

M. CHABANNES
conseiller

M. DEVIMEUX
conseiller

Mme CHASSELOUP
Conseillère

M. BATANCOURT
conseiller